

TRAIL DU JURA BERNOIS

RÈGLEMENT DE COURSE 2026

8^e édition · samedi 26 septembre 2026 · Tramelan



1 Organisation

La manifestation « Trail du Jura bernois » (UTJB) est organisée par l'association « Up 'n' Down », Grand-Rue 130, 2720 Tramelan.

2 Épreuves

Le Trail du Jura bernois comprend quatre distances. En 2026, les parcours se courent dans le sens inverse de l'édition 2025.

Parcours	Distance	Dénivelé positif	Départ	Couleur du dossard
La Découverte	13,5 km	631 m	10h00	rouge
La Traversée	31 km	1'245 m	9h00	bleu
L'Essentielle	45 km	2'065 m	8h00	jaune
La Grandiose	66,5 km	3'129 m	6h00	rose

Le départ et l'arrivée de toutes les courses ont lieu à Tramelan, Salle de la Marelle, Rue des Lovières 5. Les courses se font en individuel et se déroulent en une seule étape, à allure libre, en un temps limité. Elles sont chronométrées et donnent lieu à un classement en fin d'épreuve.

Pour chaque parcours sont récompensés : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement scratch, puis les 3 premiers de chaque catégorie (article 4). Les personnes récompensées doivent être physiquement présentes lors de la remise des prix.

3 Conditions de participation

Chaque participant s'engage à être en bonne forme physique et dans un état de santé lui permettant de participer à l'épreuve. En s'inscrivant à l'une des épreuves, le coureur :

- prend la responsabilité de s'assurer auprès d'un médecin compétent qu'il est apte à participer au Trail du Jura bernois ;
- est conscient de la longueur et de la difficulté de l'épreuve ;
- est capable d'affronter, sans aide extérieure, des conditions climatiques difficiles (vent, froid, brouillard, pluie) ;
- sait gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures ;
- ne souffre d'aucune contre-indication à la pratique d'un sport d'endurance ;
- est capable de s'orienter et de prendre les décisions adéquates en cas d'égarement ou de problème de balisage ;
- est conscient que l'organisation ne peut pas garantir une sécurité absolue durant la course ;
- est conscient d'évoluer dans un milieu de montagne et accepte les risques qui en découlent.

L'Essentielle et La Grandiose comportent des passages où les conditions peuvent être très difficiles. Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables.

4 Catégories

Catégorie (H/F)	La Découverte	La Traversée	L'Essentielle et La Grandiose
Juniors	2011 à 2015	non ouverte	non ouverte
Seniors	1987 à 2010	1987 à 2009	1987 à 2008
Vétérans 1	1977 à 1986	1977 à 1986	1977 à 1986
Vétérans 2	1976 et avant	1976 et avant	1976 et avant

5 Ravitaillement et autosuffisance

La Découverte se court en autosuffisance complète. Il n'y a aucun poste de ravitaillement le long du parcours. Un poste de ravitaillement complet se trouve à l'arrivée.

La Traversée, L'Essentielle et La Grandiose se courent en semi-autonomie, avec les postes suivants en plus du ravitaillement complet de l'arrivée :

Parcours	Ravitaillements complets	Point d'eau (boissons uniquement)
La Traversée	2 : Cortébert, Mont-Crosin	Villeret
L'Essentielle	4 : Cortébert, Place Centrale, Chasseral, Mont-Crosin	Villeret
La Grandiose	5 : Cortébert, Place Centrale, Lamboing, Chasseral, Mont-Crosin	Villeret

Aucun gobelet n'est distribué aux ravitaillements. Un proche peut ravitailler un coureur uniquement dans la zone officielle, soit dans un rayon de 100 mètres autour d'un poste.

6 Équipement

	La Découverte	La Traversée	L'Essentielle	La Grandiose
Gobelet personnel	non	obligatoire	obligatoire	obligatoire
Lampe frontale	non	non	non	obligatoire

Matériel conseillé pour La Traversée, L'Essentielle et La Grandiose : sac à dos, réserve d'eau d'au moins 1 litre, couverture de survie, sifflet, bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping, veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne, seconde couche (pull à manches longues ou manchons), pantalon, collant à jambes longues ou chaussettes couvrantes, téléphone portable.

Matériel conseillé pour La Découverte : réserve d'eau d'au moins 5 dl, téléphone portable, veste imperméable selon la météo, petite réserve alimentaire (barres, gels).

Si vous choisissez de prendre des bâtons, vous devez les garder tout au long de la course.

7 Inscriptions et tarifs

Les inscriptions sont gérées par la société MSO-Chrono à Delémont. Ouverture des inscriptions le 1^{er} février 2026.

Parcours	1 ^{er} au 28 février 2026	1 ^{er} mars au 23 septembre 2026, minuit	Late closing
La Découverte	CHF 35.-	CHF 45.-	CHF 60.-
La Traversée	CHF 50.-	CHF 60.-	CHF 75.-
L'Essentielle	CHF 65.-	CHF 80.-	CHF 95.-
La Grandiose	CHF 70.-	CHF 90.-	CHF 105.-

Late closing : après le mercredi 23 septembre à minuit, l'inscription reste possible en ligne ou sur place, jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course choisie, avec un supplément de CHF 15.-.

Le nombre de participants n'est pas limité.

8 Annulation d'inscription

Les conditions d'annulation d'inscription de la société MSO-Chrono font foi. Toute demande de modification d'inscription s'adresse à support@mso-chrono.ch.

9 Retrait et port du dossard

Les dossards se retirent **uniquement le samedi 26 septembre**, à la Salle de la Marelle, dans le créneau de la course choisie. Aucun retrait n'a lieu la veille.

Parcours	Retrait du dossard	Briefing
La Grandiose	5h00 à 5h45	5h50
L'Essentielle	5h45 à 7h45	7h50
La Traversée	7h30 à 8h45	8h50
La Découverte	8h00 à 9h45	9h50

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés ni cachés.

10 Temps maximum autorisé

Les barrières horaires sont les suivantes (heure de passage maximale) :

Poste	La Grandiose (6h00)	L'Essentielle (8h00)	La Traversée (9h00)	La Découverte (10h00)
Cortébert	8h00	10h00	11h00	
Place Centrale	9h00	11h00		
Lamboing	11h00			
Chasseral	14h00	13h00		
Mont-Crosin	17h00	15h30	14h00	
Arrivée	19h00 (13 h)	17h00 (9 h)	16h00 (7 h)	13h00 (3 h)

Le temps maximal est calculé pour permettre aux participants de rallier l'arrivée tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas). Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra le faire qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

11 Assurance

Responsabilité civile : l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Elle garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance accident individuelle obligatoire : chaque participant doit être en possession d'une assurance accident individuelle couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en Suisse. Elle peut être souscrite auprès de l'organisme de son choix.

12 Abandon et rapatriement

Sauf blessure, un participant qui abandonne doit l'annoncer à un bénévole présent sur le parcours ou prévenir directement le responsable de course, au numéro de téléphone figurant sur le dossard. Son dossard est alors invalidé définitivement. L'organisation assure son rapatriement à Tramelan. Toute personne ayant quitté la course sans en aviser l'organisation devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

13 Pénalisation et disqualification

Les participants refusant de se conformer au présent règlement pourront être éliminés, notamment pour :

- absence ou falsification de dossard ;
- prise d'un raccourci ;
- retard au départ de la compétition (selon le retard) ;
- non-pointage aux postes de contrôle ;
- pollution ou dégradation des sites traversés (jet de détritrus) ;
- refus de se faire examiner par le personnel sanitaire ;
- non-assistance à un concurrent en détresse ;
- matériel obligatoire manquant ;
- dépassement du temps maximum autorisé ;
- non-fermeture des barrières et clôtures de champs.

14 Jury d'épreuve

Il se compose du directeur de course, du président de l'organisation, des chefs de poste concernés, ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du président du comité d'organisation.

15 Parcours, balisage et modification

Les parcours sont balisés la veille de la course, le vendredi 25 septembre 2026, avec de la rubalise, du spray au sol, des drapeaux et des piquets réfléchissants. Le balisage est retiré dès le dimanche 27 septembre. Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours sans préavis.

16 Accompagnateurs et animaux

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle en dehors des zones de ravitaillement officielles est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est interdit de courir avec un chien, même tenu en laisse.

17 Droit à l'image et données

En s'inscrivant au Trail du Jura bernois, les coureurs acceptent que leurs coordonnées puissent être connues par la publication de la liste des inscrits, des départs et des résultats. Des photos prises lors de la manifestation peuvent être publiées dans les imprimés, le matériel promotionnel et sur le site internet de l'organisateur. L'organisateur s'interdit de céder le fichier des participants à des fins commerciales. Il se réserve toutefois le droit d'utiliser les données des participants afin de promouvoir une prochaine édition de l'épreuve. En cas de désaccord, le participant avertit l'organisateur par écrit au plus tard 10 jours avant la manifestation.

Par le simple fait de s'inscrire à l'épreuve, les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à le respecter en tous points.

Association Up 'n' Down · Grand-Rue 130 · 2720 Tramelan · info@utjb.ch · www.utjb.ch